

NUMERO 3 • JUILLET 2021

BULLETIN

DE LA COMMUNE DE SAINT LYE
LA FORET

Le mot du Maire,

Une année scolaire se termine en même temps que nous sortons, à tout jamais je l'espère, d'une période marquée par un lot inhabituel de contraintes et de frustrations en raison des mesures imposées par le Gouvernement pour cause de pandémie. Nous allons pouvoir nous détendre, retrouver des habitudes « d'avant » et regagner une sérénité qui nous a cruellement manquée.

En ce début d'été – il faut y croire – remettre en route notre vie « normale » ne doit pas nous faire oublier le contexte qui reste tendu et n'hésitons pas à reprendre des gestes que nous connaissons bien maintenant, à la moindre alerte, mais sans frénésie ni dans un sens ni dans l'autre.

Je souhaite à chacune et chacun de vous un bel été, de la détente sous la forme qui vous convient, afin de regonfler des batteries et un potentiel d'acceptation de contraintes qui ont été bien malmenés ces derniers temps. Retrouvons le plaisir de nous réunir pour partager, profiter de bons moments en famille ou entre amis, histoire de rattraper un peu le temps perdu.

Afin de nous retrouver à la rentrée début septembre en forme et surtout de bonne humeur.

Bien cordialement à toutes et à tous.

Jacques VAN BELLE, Maire

Pour nous joindre : 02 38 91 84 72 **Fax** : 02 38 91 86 44 ou **adresse mail** :
mairie.de.st.lye@wanadoo.fr

site de la commune : www.mairie-saint-lye-la-foret.fr

Horaires d'ouverture : le lundi de 10h00 à 12h00, le mardi de 15h00 à 19h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 15h00 à 18h00

L'ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX



Conseil du 11 mars

Décision est prise d'adhérer à l'application REZO POUCE, qui permet de mettre gratuitement en relation des automobilistes et des autostoppeurs pour de courts trajets quotidiens. Le système est organisé et sécurisé (inscriptions).

Conseil du 6 avril

Adoption des nouveaux taux d'imposition directe :

- Taxe foncière bâti : 40.00 %
- Taxe foncière non bâti : 48.08 %

Approbation des comptes de l'année 2020

- Section de fonctionnement :
 - o Excédent de l'exercice 2020 : 21 072,25 €
 - o Résultat de clôture 2019 reporté en fonctionnement : 211 334,27 €
 - o Résultat de clôture 2020 : 232 406,52 €
- Section d'investissement :
 - o Déficit de l'exercice 2020 : - 86 361,59 €
 - o Reste à réaliser : 0,00 €
 - o Résultat de clôture 2019 reporté en investissement : 390 133,64 €
 - o Résultat de clôture 2020 : 303 772,05 €

Lancement du projet de réfection des trottoirs de la rue de Chevilly.

Conseil du 11 mai

Adoption du règlement intérieur de la commune

Adoption d'un nouveau régime indemnitaire pour tous les employés communaux

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux à la rubrique ad-hoc du site internet de la commune : <https://mairie-saint-lye-la-foret.fr/compte-rendus-de-conseils-municipaux/>



SECURITE



La gendarmerie nationale opère sur notre Territoire de jour comme de nuit, si vous besoin de faire appel aux gendarmes quelle qu'en soit la raison, vous devez obligatoirement appeler le **17** (et non la brigade de Neuville aux Bois ou d'Outarville).



PROFITER DE L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



En matière de prévention des cambriolages, la Gendarmerie rappelle l'existence d'un **service gratuit** de surveillance des maisons, nommé « **Opération Tranquillité Vacances** ».

Cette opération est mise en place tout au long de l'année, que votre absence soit brève ou longue.

Pour la mettre en œuvre, il suffit de se rendre à la brigade de Gendarmerie de votre domicile ou s'inscrire sur le site du Ministère de l'Intérieur (www.interieur.gouv.fr).

Ainsi, lors des services de surveillance générale, les gendarmes font des passages au domicile de ceux qui se sont inscrits et vous rassurent par SMS.



Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !



- Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.



- Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.



- Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.



- Bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors » : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, **lorsque les circonstances le justifieront.**



- Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.

Si le plan canicule est déclenché par la Préfecture, la salle de Rive du NAN (climatisée) sera ouverte aux personnes sensibles. Merci de contacter la mairie.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et surtout soyez prudents.



TRAJETS DU QUOTIDIEN ENTRE VOISIN.E.S

AVEC REZO POUCE, partagez* qu'un trajet !

Rezo Pouce, c'est un réseau solidaire pour partager les trajets du quotidien entre voisin.es mis en place par votre collectivité.

MODE d'emploi

Passager.ère ou conducteur.rice, inscrivez-vous gratuitement en mairie, sur rezopouce.fr ou sur l'application et recevez votre carte de membre et votre autocollant (pour les conducteur.rices). Grâce à de nombreux Arrêts sur le Pouce (comme celui-ci) et à notre application, vous pouvez facilement retrouver vos voisin.es et partager vos trajets. Rezo Pouce, c'est donc un mélange subtil de covoiturage du quotidien et d'autostop pour toutes !

EN MODE STOP

Passager.ères

Rendez-vous à un Arrêt sur le Pouce (trouvez-les sur rezopouce.fr ou sur l'application). À un arrêt, sortez votre pancarte avec votre destination (que vous pouvez créer sur le site de Rezo Pouce, demander à votre mairie ou créer vous-même) et souriez ! En moyenne, une conducteur.rice s'arrête en 6 minutes !




Conducteur.rices


Rien de plus simple, placez votre autocollant sur votre pare-brise pour être identifiées. Lorsque vous conduisez, restez attentives aux personnes qui pourraient se trouver à un Arrêt sur le Pouce et si vous passez par leur destination, arrêtez-vous !



AVEC L'APPLI

Vous pouvez aussi partager vos trajets avec l'application Rezo Pouce :

 Conducteur.rices, vous publiez les trajets que vous souhaitez partager. Passager.ères, vous pouvez visualiser tous les trajets proposés ou indiquer vos trajets recherchés. Ceux-ci peuvent avoir un départ immédiat ou être programmés pour plus tard.




 Il est également possible d'associer un hashtag à votre trajet (ex. #GareVille). En créant ou vous abonnant aux hashtags qui vous intéressent, vous pourrez facilement visualiser tous les trajets publiés avec ceux-ci !

POUR ALLER où ?

Pour rejoindre le centre-ville, la gare la plus proche ou le village voisin, Rezo Pouce, ça marche pour tous les trajets du quotidien !

Plus d'infos, inscription et liste des arrêts sur

www.rezopouce.fr ou au 05 63 05 08 00

Suivez Rezo Pouce !    /rezopouce



REZO POUCE est un

nouveau système de

covoiturage entre

voisins. Le pôle

d'équilibre territorial et

rural (PETR) a choisi de

développer le dispositif

de covoiturage Rezo

Pouce pour faciliter les

transports locaux.

Il est gratuit pour les

utilisateurs que l'on

soit auto-stoppeur ou

conducteur. Ces

derniers seront mis en

relation grâce à une

application mobile ou

grâce aux arrêts

matérialisés dans le

village à compter de

septembre 2021.



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants



La municipalité veut être au plus proche des habitants, en vous offrant de nombreuses possibilités de service, de prestations et d'informations. C'est pourquoi les élus ont récemment opté pour une nouveauté en termes de technologie. Il s'agit d'un média pour smartphone qui s'appelle « PanneauPocket ». C'est une application qui prévient par notification les habitants de l'actualité sur la commune. La mairie diffuse en temps réel ses messages d'informations, de prévention, de risque et d'alerte à la population. En partenariat avec l'association des maires de France et la gendarmerie nationale, PanneauPocket est une application gratuite et 100% française.

Une fois l'application PanneauPocket téléchargée sur son téléphone, l'utilisateur balaye simplement son écran avec le doigt pour faire défiler les informations et les alertes de sa commune.

Depuis un ordinateur

Lancez votre navigateur internet et tapez dans votre barre de recherche : app.panneaupocket.com

Saisissez le nom de la commune, l'intercommunalité, l'école, le syndicat ou son code postal dans le champ de recherche, ou promenez-vous sur la carte de France puis cliquez sur la localisation qui vous intéresse. Tout apparaît ensuite dans le téléphone au milieu de l'écran.



© PanneauPocket

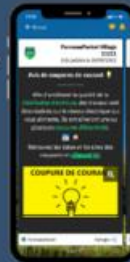
100% anonyme,
gratuit et
sans publicité


Depuis un téléphone ou une tablette

Ouvrez votre application :
Playstore AppStore ou AppGallery



Sur votre téléphone ou sur votre
tablette, puis téléchargez
gratuitement l'application
PanneauPocket.



Dans l'application tapez le nom ou le code postal de votre commune dans la barre de recherche. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  pour recevoir les notifications des informations et alertes.



RPI SAINT LYE LA FORET / VILLEREAU

2020 / 2021

Une année à l'école un peu particulière !

Notre année scolaire a débuté avec différents protocoles. Tout au long de l'année il y a eu des ajustements et chacun a dû s'adapter : parents, enfants, mairies, personnel et équipe enseignante.

Tous, nous avons participé à ces adaptations et je remercie chacun d'entre vous pour votre compréhension, vos efforts.

L'équipe a mis en place quelques projets :

+ une pièce de théâtre et la venue d'un violoniste avec un luthier pour les élèves de Villereau (CP/CE1 et CE1/CE2)

+ 8 semaines de théâtre d'improvisation avec un acteur à raison d'1 séance par semaine pour les élèves d'élémentaire de Saint Lyé (CE2/CM2 et CM1)

+ Parc Floral avec ateliers pour les maternelles (PS/GS, PS/MS et MS/GS)

+ Projet « La forêt à l'école » avec la plantation de 25 arbres et arbustes à l'école de Saint Lyé

+ Projet des écoles fleuries avec la venue du jury le vendredi 18 juin

Sans compter tous les projets de chaque classe.

Cette année arrive à sa fin. Lundi 28 juin 2021, lors d'une petite cérémonie en présence de Mme l'Inspectrice, M le Maire, son Adjointe et un conseiller, les élèves de CM2 ont reçu un dictionnaire avec son atlas et un petit dictionnaire Anglais/Français offerts par la mairie et un recueil de fables de La Fontaine par le ministère. Ce fut l'occasion aussi pour Mme l'Inspectrice de remettre le diplôme au RPI de « l'école Développement Durable », mention sensibilisation.

Mardi 6 juillet 2021, Bonnes Vacances à tous les enfants !

Depuis quelques semaines l'équipe prépare la rentrée :

*Le déménagement du cycle 3 (CM1/CM2) à Villereau pour accueillir à Saint Lyé le cycle 2 (CP/CE1/CE2) à la rentrée.

*Nous accueillons dans l'équipe M Chavet Antoine, Mme Crépin Morgane et Mme Pothier Corinne.

La rentrée aura lieu le JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021 pour tous

Les maternelles auront une rentrée échelonnée : **PS** 8h45 / 10h15 **MS** 10h45 / 12h15 **GS** 13h45 / 16h15

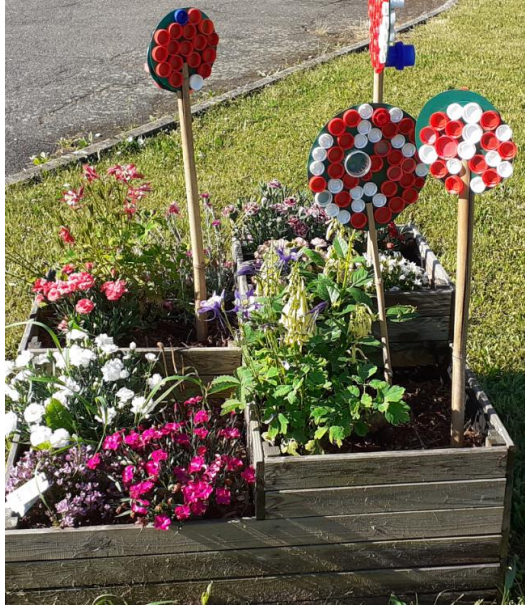
(Rappel : pas de cantine pour les maternelles pour ce premier jour)

Toutes les informations vous sont envoyées par mail et/ou sur le blog de l'école.



Plantation des arbres
Distribution des livres aux élèves de CM2





Projet des écoles fleuries

ASCL

Bientôt l'arrivée des vacances et cela signifie « Centre de Loisirs ».

Il débute le 7 juillet 2021 pour se terminer le 30 juillet 2021. L'Equipe est composée d'un Directeur, de trois animateurs (trices) et de trois stagiaires.

Toutes les semaines, les enfants découvriront une sortie. Le mois de juillet de l'ASCL s'annonce sous une pluie d'activités avec des intervenants, des jeux, de la création etc... et avec son petit coin de paradis à CHAUX NEUVE, qui se déroulera du 11 juillet au 16 juillet 2021 Un endroit idéal pour les enfants, de nombreuses activités, visites sont au rendez-vous. Nous leur souhaitons un excellent séjour et un excellent souvenir. Nous organisons un apéritif dînatoire, ouvert à tous, le **jeudi 29 juillet 2021**. Il suffit juste de vous inscrire au 06 32 58 76 16 ou auprès de l'équipe d'animation, avant le 23 juillet dernier délai (Prix : 10 euros)

Nous vous précisons également que la vente de livres aura lieu du 5 novembre 2021 (Ouverture à 16 heures) au 7 novembre 2021 inclus (17 heures).

Bonnes vacances à vous tous et prenez soin de vous pendant ces périodes difficiles.

Le Bureau de l'Ascl

GARDERIE LES JOYEUX LUTINS

Encore une année scolaire qui s'achève et des vacances bien méritées pour vos enfants ! Nous nous retrouvons au mois d'août pour de nouvelles aventures...

Comme tous les ans, une quinzaine d'enfants de + 6 ans partiront en séjour à Saint Gilles Croix de Vie avec au programme plage, piscine et toboggans, journée à Dino's Park, parc des Dunes, les marchés...

L'accueil de loisirs rouvrira du 09 au 31/08 et accueillera cette année une trentaine d'enfants par semaine avec un programme spécial plein air ! De belles sorties de prévues : centre aquatique de Dampierre en Burly, ferme pédagogique, le Château des Enigmes, structures gonflables, visite de la ferme Bus'Onnière, pêche, vélo... et un mini séjour de 3 jours avec tous les enfants au Domaine de la Rivardière. De quoi être bien occupé tout le mois !!!

Quelques infos pour la rentrée 2021/2022 : Inscription périscolaire pour la semaine de la rentrée à faire **avant le 19/08**. *En cas d'inscription tardive, votre enfant sera accueilli en fonction des places disponibles.*

- **Vacances scolaires** : l'accueil ouvrira les 2èmes semaines des vacances scolaires : Toussaint du **25 au 29/10**, Hiver du **14 au 18/02**, Printemps **du 18 au 22/04**) et au mois d'août (séjour + de 6 ans du **31/07 au 05/08** et l'accueil de loisirs du **08/08 au 02/09**)

Fermé la période de Noël et Juillet.

- Pour tout renseignement, asso.lesjoyeuxlutins@gmail.com ou 02 38 62 08 73
- Vous pouvez également nous contacter ou récupérer des documents via Facebook ;

Bonnes Vacances ! Les bénévoles et toute l'équipe d'animation

INFORMATIONS DIVERSES

La route de TRINAY est désormais interdite aux poids lourds par arrêté municipal.

La fibre est en cours de déploiement sur la commune, les armoires sont en cours d'installation.

INCIVILITES

Halte aux actes d'incivilité dans la commune

Le mot « civisme » désigne le respect du citoyen envers les conventions et les règles de la collectivité dans laquelle il vit. Depuis quelques temps, des actes d'incivisme se multiplient dans la commune. Un comportement complètement inacceptable de certaines personnes qui ne respectent aucune règle.

Il paraît anormal que les habitants, employés municipaux, élus découvrent chaque matin :

- des détritrus laissés en vrac (masques, paquets de cigarettes, cigarettes...)
- les excréments de chiens sur les trottoirs,
- des encombrants ou poubelles jetées à côté ou en dehors des points de collecte.

Nous constatons aussi des riverains qui effectuent des travaux bruyants en dehors des jours et heures autorisés ou qui brûlent malgré l'interdiction sur le département.

Rappel sur le brûlage : L'arrêté du 9 juin 2017 réglemente le brûlage à l'air libre des déchets verts et les feux de plein air dans le département du Loiret. Il tient compte des évolutions législatives tout en s'adaptant au contexte local. Il permet également de prendre toutes dispositions nécessaires dans le cas des incinérations autorisées, tout en tenant compte des pics de pollution de l'air. Les feux de plein air et le brûlage à l'air libre des déchets vert peuvent être à l'origine de troubles de voisinage générés par la fumée et peuvent être la cause de la propagation d'incendies. De par leur combustion peu performante, ces brûlages nuisent à l'environnement et à la santé. Les législations nouvelles découlant de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement visent à réduire les émissions de particules. Elles contraignent à limiter les possibilités de brûlage des végétaux, en tenant compte des pratiques agricoles et forestières

existantes. Elles incitent à développer les filières alternatives (broyage, apport en déchetterie, valorisation directe...).

La liste des indécrotesses est bien trop longue (musique trop forte, injures envers le voisinage, véhicules qui prennent des sens interdits, vitesse excessive...) Une vague de petits délits qui ne sont pas anodins. La municipalité appelle à la responsabilité de tous pour que cessent les dérives sur la voie publique. Aujourd'hui, les usagers sont invités à être plus respectueux des règles.

INVITATION CEREMONIE DU 14 JUILLET



Le Mercredi 14 Juillet 2021 à 11 h 30 heures se déroulera la cérémonie de notre fête nationale, en présence de notre députée Madame Marianne Dubois. Le Maire de la commune et son Conseil Municipal, invitent la population à se joindre à cette célébration qui se tiendra à partir de 11 h 30 au monument aux morts (cimetière). Sous la conduite de notre batterie-fanfare l'Echo de la Forêt, nous nous dirigerons ensuite vers la salle polyvalente devant laquelle une aubade sera offerte au public présent, puis nous nous retrouverons pour un vin d'honneur.